

Le Contexte RAPT⁽¹⁾, une démarche avant tout...

2014

Un constat, un état des lieux, qui amène des préconisations.

« zéro sans solutions »

Rapport PIVETEAU

2016

Réforme de la politique du handicap issue des préconisations du rapport PIVETEAU (dont sont issus également les PCPE⁽²⁾)

Loi de modernisation du système de santé

2018

Mise en place de la démarche
Objectif: Proposer une réponse individualisée si la situation le nécessite

Démarche RAPT

La démarche « une réponse accompagnée pour tous », issue des préconisations du rapport Piveteau « zéro sans solution » précise les principes et les étapes nécessaires pour mettre en place une organisation collective destinée à permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situations de handicap et leurs proches.

En 1^{er} lieu, répondre par les outils existants :

- Demande **MDPH**
- **EP-OMS**⁽³⁾ (Equipe d'évaluation)
- **CDAPH** (Commissions validant propositions)

SATISFAIT ?

OUI **NON**

Un dispositif (**DOP**⁽⁴⁾) et deux outils (**GOS**⁽⁵⁾ et **PAG**⁽⁶⁾) pour les cas complexes

Une EP-OMS propose directement un **PAG**

Le GOS

(Concertation qui permet de construire un PAG)

Le PAG

(un Plan Personnalisé de Compensation « spécial »)

Plan Personnalisé de Compensation (PPC)

Proposé dans un ou plusieurs documents (notifications)

⁽¹⁾ **RAPT** : Réponse Accompagnée Pour Tous
⁽²⁾ **PCPE** : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
⁽³⁾ **EP-OMS** : Equipe Pluridisciplinaire d'Orientation Medico-Sociale

⁽⁴⁾ **DOP** : Dispositif d'Orientation Permanent
⁽⁵⁾ **GOS** : Groupe Opérationnel de Synthèse
⁽⁶⁾ **PAG** : Plan d'Accompagnement Global